

VENTE

DOCUMENTS A TRANSMETTRE PAR LE(S) VENDEUR(S)



ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION

- copie cartes d'identité ou passeport / Kbis et statuts pour les personnes morales,
- en cas de PACS/ Mariage/ Divorce : date, lieu et copie contrat/ jugement de divorce,
- profession, numéros de téléphone, email, adresse postale,

DIAGNOSTICS TECHNIQUES EN COURS DE VALIDITÉ (charge vendeur)

- Amiante,
- Plomb,
- Gaz,
- Electricité (ou Consuel),
- DPE,
- Audit énergétique,
- Assainissement - collectif ou individuel (lorsque le bien n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées ou se situe dans une commune où le contrôle est obligatoire),
- Certificat de mesurage Loi carrez (pour les biens en copropriété).

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Prix de vente,
- Liste du mobilier éventuel avec ventilation de la valeur des biens (ex: cuisine équipée, meubles de salle de bain,...),
- Titre de propriété (vente, donation, succession, divorce,...),
- Désignation actuelle du bien vendu (listing des pièces),
- Au besoin plan de division/plan de bornage/procès-verbal de bornage/document d'arpentage,
- Au besoin éléments concernant le lotissement dont dépend le bien vendu : arrêté de lotissement, règlement du lotissement, cahier des charges, coordonnées de l'éventuelle association syndicale gérant des équipements communs et copies de ses statuts et des derniers appels de charges,
- Si bien en copropriété :
 - Etat descriptif de division-Règlement de copropriété, et ses modificatifs,
 - Copie du carnet d'entretien,
 - Copie des procès-verbaux des assemblées générales de copropriétaires des trois dernières années,
 - Coordonnées du syndic,
- Si travaux/constructions réalisés :
 - Demande du permis de construire et plans et/ou déclaration préalable de travaux,

- Arrêté de permis de construire ou arrêté de non-opposition à déclaration préalable,
- Contrat de construction de maison individuelle,
- Déclaration d'ouverture de chantier,
- Procès-verbal de réception des travaux,
- Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux de construction ,
- Certificat de non-contestation à conformité délivré par la mairie,
- Factures des différentes entreprises intervenues + attestations d'assurance décennale desdites entreprises de l'année de réalisation des travaux,
- Assurance de construction dommage-ouvrage et quittance,
- o Si chaudière/cheminée : factures de l'installation, certificat de ramonage de moins d'un an (ou facture du dernier entretien),
- o Dernier avis d'imposition de la taxe foncière,
- o Relevé d'Identité Bancaire signé.